



HAL
open science

Gouvernance des territoires et développement rural : une grille d'analyse pour appréhender les innovations organisationnelles

Hélène Rey-Valette, Christophe-Toussaint Soulard, Syndhia Mathe, Laura Michel, Françoise Jarrige, Pierre Maurel, Eduardo Chia, Camille Clement, Pierre-Yves Guihéneuf, Lucette Laurens, et al.

► **To cite this version:**

Hélène Rey-Valette, Christophe-Toussaint Soulard, Syndhia Mathe, Laura Michel, Françoise Jarrige, et al.. Gouvernance des territoires et développement rural : une grille d'analyse pour appréhender les innovations organisationnelles. 46. Colloque ASRDLF : Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour les espaces régionaux ?, Jul 2009, Clermont-Ferrand, France. hal-02758368

HAL Id: hal-02758368

<https://hal.inrae.fr/hal-02758368>

Submitted on 4 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Association de Science Régionale De Langue Française

2009 Les 6, 7 et 8 Juillet - Clermont-Ferrand, France
XLVI^e Colloque ASRDLF

Association
de Science Régionale
de Langue Française



Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie :
quels équilibres pour les espaces régionaux ?

GOVERNANCE DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT RURAL : UNE GRILLE D'ANALYSE POUR APPREHENDER LES INNOVATIONS ORGANISATIONNELLES

REY-VALETTE Hélène (1), SOULARD Christophe (2), MATHE Syndhia (1),
MICHEL Laura (3), JARRIGE Françoise (2), MAUREL Pierre (4), CHIA
Eduardo (2), CLEMENT Camille (2), GUIHENEUF Pierre-Yves (5),
LAURENS Lucette (2), MARTINAND Pierre (4), NOUGAREDES Brigitte (2),
VALARIE Pierre (3) et BARBE Eric (4)

(1)

Université Montpellier 1
UMR LAMETA
Montpellier
helene.rey-valette@univ-montp1.fr

(2)

INRA Supagro CIRAD
UMR INNOVATION
Montpellier
soulard@supagro.inra.fr

(3)

Université Montpellier 1
CEPEL
Montpellier
laura.michel@univ-montp1.fr

(4)

Cémagref
UMR TETIS
Montpellier
pierre.maurel@teledetection.fr

(5)

GEYSER
Saint Gely du Fesc
py.guiheneuf@geyser.asso.fr

Résumé :

Cette communication est proposée par l'équipe du projet de recherche Gouv-Innov sur les innovations organisationnelles mises en œuvre dans le cadre de la gouvernance territoriale. Il s'agit de rendre compte en premier lieu de la problématique de la gouvernance territoriale en relation avec l'émergence des politiques de développement durable et de gestion intégrée des espaces ruraux. Les auteurs présentent ensuite la logique du projet Gouv-Innov réalisé dans le cadre du programme PSDR3, à partir des hypothèses, des objets, du mode partenariat, de la complémentarité des compétences mobilisées et des phases de travail. Les premiers résultats des réflexions méthodologiques permettent ensuite de proposer une définition générique et pragmatique de la gouvernance territoriale que les auteurs re-situent par rapport à la littérature existante. De cette définition est issue un cadre d'approche permettant d'appréhender l'ensemble des dimensions d'analyse des processus de gouvernance territoriale. Enfin les auteurs proposent des outils méthodologiques facilitant la mise en œuvre de ces analyses.

Mots clés : Gouvernance, Territoire, Dispositif, Recherche en partenariat, Languedoc-Roussillon

GOVERNANCE DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT RURAL : UNE GRILLE D'ANALYSE POUR APPREHENDER LES INNOVATIONS ORGANISATIONNELLES

INTRODUCTION

L'objet de cette communication est de rendre compte d'un projet de recherche (projet Gouv-Innov¹) sur les innovations organisationnelles mises en œuvre dans le cadre de la gouvernance territoriale. Celle-ci est entendue comme les nouvelles formes de régulation multi-niveaux et multi-acteurs résultant de la transformation de l'action publique locale du fait de la décentralisation et de l'introduction du référentiel du développement durable. Il s'agit d'un projet de recherche mené dans le cadre du « Programme de recherche Pour et Sur le Développement Régional » qui promeut des recherches en partenariat répondant aux attentes des acteurs locaux et régionaux et apportant des contributions originales aux connaissances scientifiques par le caractère pluridisciplinaire et la posture spécifique de ses travaux². S'agissant d'un projet récent, l'objectif ici consiste surtout à exposer la méthodologie collectivement élaborée et à la situer par rapport aux réflexions en cours sur la question de la gouvernance territoriale. En particulier la définition qui est proposée permet de répondre aux questionnements multiples du projet Gouv-Innov qui vise à proposer : un projet en partenariat, une approche dynamique et spatialisée des dispositifs territoriaux, notamment des conditions d'implication et de participation des acteurs, et des rôles des systèmes d'information dans la production et valorisations des connaissances et des savoirs territoriaux et *in fine* dans la gouvernance territoriale. La diversité de ces questionnements permet par l'association originale des compétences et des terrains qui sont mobilisés, de rechercher un positionnement qui puisse être le plus générique et pragmatique possible de façon à pouvoir être approprié quels que soient les territoires et les acteurs.

La première partie de cet article propose quelques repères quant à la problématique de la gouvernance territoriale et à son contexte d'émergence, avant de présenter dans la seconde partie le projet de recherche Gouv-Innov. Enfin la troisième partie tente de rendre compte des premières réflexions méthodologiques menées par les chercheurs du projet en proposant une définition opérationnelle et quelques pistes de réflexion quant à l'élaboration d'un cadre d'analyse générique des processus de gouvernance territoriale.

I. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE GENERALE

Les transformations de l'action publique générées par la décentralisation ont conduit à un affaiblissement des pouvoirs hiérarchiques, à une évolution des rapports de pouvoirs traditionnels liés à la multiplication des dispositifs et des procédures, ainsi qu'à l'entrée en scène d'acteurs nouveaux (Lascoumes et Lorrain, 2007). L'origine est liée à la crise d'efficacité et de légitimité de l'Etat, ainsi que l'illustre la citation emblématique de Ronald Reagan lors de son discours d'investiture en 1981 : « *l'Etat n'est pas la solution à nos problèmes... l'Etat est le problème* ». Il s'agit notamment de diversifier et dans la logique de

¹ Le titre du projet est Gouvernance des territoires et développement rural : une analyse des innovations organisationnelles. Programmé sur trois années (2008-2011) il associe quatre équipes de recherche montpellieraines : UMR Innovation (Supagro/INRA/CIRAD), UMR LAMETA (UM1, CNRS, INRA, SUPAGRO), l'UMR CEPEL (UM1, CNRS) et l'UMR TETIS (Agroparistech-Engref, Cemagref, CIRAD) et permet un assemblage disciplinaire diversifié (économie, géographie, géomatique, informatique, sociologie, science politique, sciences de gestion).

² Programme initié par l'INRA et conduit dans sa troisième phase (2007-2011) en partenariat avec le CEMAGREF, le CIRAD et les Conseils Régionaux de dix régions françaises : Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes.

http://www.inra.fr/les_partenariats/recherches_pour_et_sur/programmes_pour_et_sur_le_developpement_region_al/psdr_3

l'école du New public Management de rationaliser les financements publics. La légitimité des autorités traditionnelles est ainsi remise en cause à la fois en raison de leur manque d'efficacité à gérer les problèmes (notamment d'environnement) mais aussi du fait de la multiplicité des enjeux, des acteurs et des connaissances concernant différents aspects du problème et différentes échelles d'intervention (Gaudin, 1998). Ces restructurations du cadre et des doctrines de l'administration territoriale s'accompagnent de nouvelles modalités d'accès aux fonds publics (nationaux et européens), déterminants majeurs de l'élaboration des projets territoriaux, tant dans la définition de leur périmètre que de leurs objectifs et leur fonctionnement. Conjointement l'introduction du référentiel du développement durable induit aussi des transformations significatives. Il nécessite en effet de passer d'une gestion sectorielle des activités et des usages, à une gestion intégrée recherchant un équilibre dans le partage de l'espace entre les vocations productive, environnementale et récréative. Il s'agit donc à la fois de tenir compte de la diversité des objectifs de développement qu'il convient de concilier mais aussi de promouvoir une plus grande participation des acteurs en proposant des dispositifs, outils, instances adaptés à la multiplication des acteurs et des intérêts en présence. La gestion intégrée puis concertée est donc apparue comme une voie d'application du développement durable au sens où elle permet d'aborder les interactions, entre activités, usages et objectifs mais aussi entre intérêts et représentations des acteurs dès lors qu'elle devient concertée. Ainsi que le suggèrent les recommandations de mise en œuvre du développement durable qui prône l'élaboration d'agendas 21 locaux, l'échelle territoriale apparaît particulièrement propice pour que le référentiel du développement durable puisse être appropriable par des acteurs aux intérêts multiples (Laganier et al., 2002). Il est en effet unanimement reconnu aujourd'hui que pour être approprié, le développement durable doit partir des enjeux formulés par les acteurs et que c'est à l'échelle locale que la complexité des interactions et les dispositifs de concertation sont les plus à même de fonctionner, conduisant ainsi à parler de double dividende des approches locales du développement durable (Teyhs, 2002).

Dès lors les « *territoires de projet* » (issus de la décentralisation et de l'intercommunalité) sont des cadres pertinents pour la mise en œuvre du développement durable au sens notamment où ils constituent des laboratoires où de nouvelles formes de gouvernance sont inventées et testées. Les enjeux d'intégration et de participation tendent ainsi à produire ou à faire émerger de nouveaux outils réglementaires et administratifs de planification territoriale mais aussi des formes plus spontanées d'institutionnalisation de lieux d'échange (comités, commissions, inter profession, chartes...), des dispositifs d'engagement volontaires (Belis-Bergouignan et Cazals, 2006) et des outils d'aide à la coordination, à l'animation et à l'accompagnement des projets concertés de territoire. Les essais de mise en œuvre des principes du développement durable ou de gestion intégrée dans les territoires fortement ou partiellement ruraux sont nombreux : « Agendas 21 locaux », « chartes », Pays et PNR, et leurs chartes de développement, documents d'urbanisme (SCOT, PLU...). Ils peuvent être plus orientés vers les acteurs agricoles et ruraux : « Opérations Groupées d'Aménagement Foncier », « Sites Natura 2000 », « Mesures agri-environnementales » ; « Contrats Territoriaux d'Exploitation », « Contrat d'Agriculture Durable » (Remy, 2000 ; Soulard et Lémery, 2002 ; Chia et Dulcire, 2005, etc.). Ces outils et dispositifs mettent en relation des connaissances, des représentations, des modèles qui relèvent de l'ingénierie de la gouvernance et, qui sont mobilisés pour le « pilotage » des territoires. Leur mise en œuvre devant intégrer les logiques sectorielles et territoriales, il importe que les multiples acteurs qui composent un territoire et dont les intérêts sont souvent divergents, réussissent à composer ensemble et à mettre en place des stratégies de plus en plus intersectorielles et orientées vers une gestion durable de leurs territoires d'action ou de compétence³. L'écoute des acteurs et la mise en commun de leurs connaissances, de leurs besoins et de leurs réflexions sur la gestion de leur territoire, sont alors nécessaires au « dialogue territorial » -

³ Tout en acceptant l'idée que puissent subsister des divergences d'intérêt irréductibles entre acteurs concernant par exemples la gestion territoriale ou le partage des fonds publics afférents.

entendu comme un « *mode d'élaboration efficace des décisions concernant la bonne gestion des territoires et des biens communs, dans le respect du long terme et de l'intérêt général.* » (Barret, 2003) - et donc à la construction d'un projet commun. L'élaboration d'un langage partagé et l'émergence de modes d'ajustement communs deviennent alors des conditions déterminantes du processus collectif de construction d'un projet de territoire, qui se doit d'être fortement négocié. Selon certains auteurs (Chautard *et al.*, 2003 ; Goxe, 2007 ; Rumpala, 2008), la problématique de la gouvernance apparaît alors comme le quatrième pilier du développement durable. Elle doit être abordée dans une logique horizontale et verticale favorable aux enjeux d'intégration à l'échelle d'un territoire mais en prenant en compte les interactions multi niveaux qui supposent d'appréhender les questions de changement d'échelle dans une logique de « *political rescaling* ».

La gestion des espaces ruraux n'échappe pas à cette évolution. Elle tend de plus en plus à prendre la forme d'une gestion distribuée. Celle-ci associe un ensemble de professionnels agricoles et non-agricoles en un système pas ou peu hiérarchisé et flexible. Un tel système associe des acteurs hétérogènes, avec des statuts et des attentes diverses, et devant articuler des enjeux différents (Soulard, 1999 ; Billaud, 1996, Perrier-Cornet, 2002). L'extraordinaire fragmentation des enjeux et des pouvoirs concernés par le développement durable en milieu agricole et rural suppose des mécanismes de coordination de plus en plus complexes. Les relations de pouvoir se conjuguaient alors avec de nouvelles formes de solidarités : solidarité professionnelle, territoriale (Filippi, 2004), de voisinage, de classe, de communautés d'usagers, d'intérêt... issue de négociations (Godard, 1993 ; Lascoumes, 1994). Cependant cette perspective et ces conditions supposent implicitement que l'ensemble des acteurs peut effectivement participer aux nouveaux dispositifs, et ce malgré des différences historiques, sociales et économiques de « maturité institutionnelle » des individus, des organisations et des institutions qui sont ou devraient être impliquées. Or on note des déséquilibres de représentativité de certains secteurs d'activité, dont l'agriculture. Malgré la régression de son poids économique qui représente 3,5% du PIB du Languedoc-Roussillon en 2004 (INSEE, 2005), l'agriculture occupe toutefois 35% de la surface régionale (SCEES, 2006) et à ce titre tient toujours une place majeure dans les questionnements sur la gouvernance des territoires ruraux et péri-urbains, du fait notamment de sa contribution au maintien des services rendus par les espaces naturels et ruraux. En effet, l'agriculture est de plus en plus appréciée grâce aux externalités positives qu'elle génère pour les espaces ruraux et périurbains, aménités paysagères, récréatives et environnementales (Jolivet, 1997, Beuret, 1999, Perrier-Cornet, 2002, Lifran et Oueslati, 2007). Le développement durable offre une occasion institutionnelle de reconnaissance -voire de rétribution- de ces fonctions a priori non marchandes, et peut susciter de réelles innovations agricoles (Ruaf, 2008 ; Mora *et al.*, 2008). Cependant, on peut s'interroger sur la capacité des acteurs agricoles présents à se positionner face à ces demandes du fait des changements de prérogative qu'entraînent ces évolutions, dans un contexte où l'appareil de développement de l'agriculture peine à construire une nouvelle « fabrique de l'agriculture » à la hauteur de ces enjeux (Lémery, 2006). Cette difficulté est d'autant plus cruciale que l'aménagement territorial est de plus en plus piloté par des acteurs porteurs de représentations urbaines au détriment de représentations partagées qui intégreraient celles véhiculées par les acteurs ruraux. Ces difficultés nécessitent des actions de facilitation ou de médiation et des innovations institutionnelles depuis des petits arrangements ponctuels (Beuret, 2006 ; Bertrand et Moquay, 2004), à de contrats formalisés ou institutionnalisés (Chia et Torre, 1999 ; Moquay *et al.*, 2000).

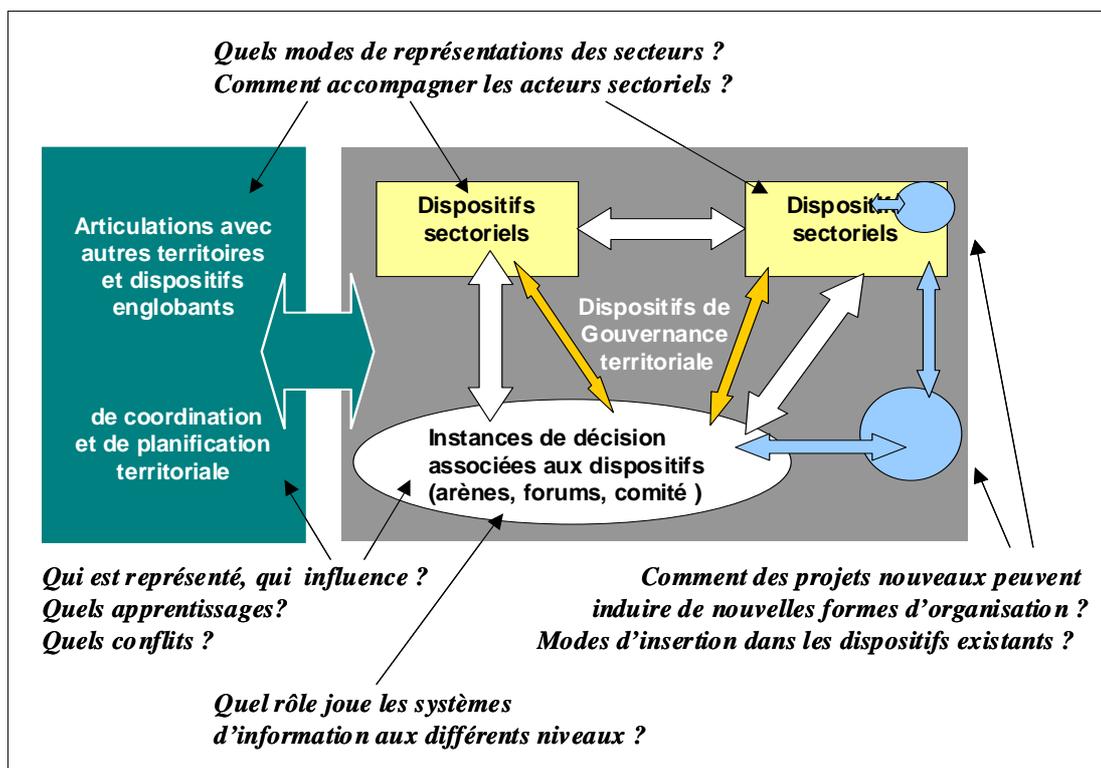
L'évolution du contexte institutionnel et les enjeux qui en résultent pour l'agriculture conduisent donc à voir dans les nouveaux dispositifs de gestion intégrée des territoires, de bons révélateurs des nouvelles formes de gouvernance locales en cours d'élaboration dans les territoires. Ces dispositifs territoriaux sont hétérogènes, mais il convient de souligner que quel que soit leur degré de formalisation, il s'agit de dispositifs socialement construits. Cette approche constructiviste conduit alors à étudier les liens sociaux, les réseaux et le capital

social, comme ressources susceptibles d'être mobilisées et constitutives du capital institutionnel que les acteurs vont construire au sein de ces dispositifs (Coudel, 2009). De même il convient d'appréhender les représentations sociales des acteurs en tant que constructions sociales résultant des appartenances sociale et professionnelle (Searle 1995 ; Jodelet 1989). Enfin, partant de cette même vision constructiviste, les systèmes d'information doivent aussi être considérés comme des construits sociaux (Roche, 2000), ce qui conduit à repenser la conception et les usages des dispositifs d'information et de communication pour qu'ils accompagnent au mieux les nouvelles formes de gouvernance territoriale. Comment par exemple dans une phase initiale de diagnostic, faire prendre conscience de la diversité des représentations d'une même réalité territoriale au sein d'un réseau d'acteurs hétérogènes et tendre ensuite vers une représentation partagée de cette réalité, première étape d'un processus de territorialisation (Lardon et al., 2001 ; Moquay et al., 2005) ? Soulignons que dans ces processus collectifs, les supports d'information et de communication peuvent jouer le rôle d'objets intermédiaires au sens sociologique du terme (Vinck et Jeantet, 1995) et influencer les relations au sein d'un réseau d'acteurs. *In fine* le système d'information peut être appréhendé comme composant d'un dispositif socio-technique d'information et de communication, multi-niveaux et multi-acteurs, en appui à un processus d'intelligence territoriale (Bertacchini et al., 2005 ; Bertacchini 2006).

II. PRESENTATION DU PROJET GOUV-INNOV

Pour éclairer cette problématique, le projet Gouv.Innov est ciblé sur l'analyse des conditions de mise en œuvre, par des collectivités locales, de dispositifs de gestion intégrée des territoires qui permettent de renforcer la participation des acteurs du monde rural aux décisions locales, les agriculteurs en particulier. Il s'agit d'aborder les questions d'intégration horizontale et verticale en étudiant à la fois les processus au sein d'un dispositif particulier et ses interactions avec les autres à l'échelle d'un territoire mais aussi ses interactions et articulations avec les dispositifs englobants qui relèvent de la gouvernance dite multi-niveaux. La figure suivante résume cet emboîtement des objets étudiés.

Figure 1 : Articulation des objets et des questions analysés par le projet Gouv-Innov



2.1. Les hypothèses sous jacentes à l'origine du projet

Nos travaux sur l'agriculture périurbaine (Bonnaud et *al.*, 2005 ; Jarrige et *al.*, 2006 ; Sabatier, 2007) montrent que les activités rurales sont sous représentées et/ou que les procédures d'aménagement sont souvent porteuses d'une vision urbaine, situation qui ne facilite pas l'intégration des besoins fonctionnels des agriculteurs dans ces espaces et la prise en compte de leur logique technico-économique dans les projets de territoires urbains. A partir de ces observations, plusieurs hypothèses ont été formulées et ont guidé la conception de la problématique du projet Gouv.Innov :

- Les procédures d'aménagement sont souvent porteuses de représentations urbaines qui ont soit tendance à considérer l'espace agricole comme une réserve foncière d'urbanisation ou de nature, plutôt que comme des espaces à gérer pouvant remplir d'autres fonctions, soit (plus récemment) qui semblent porteuses d'attentes en terme de « services » (développement de circuits courts et de modes de production biologiques, d'agritourisme) auxquels les acteurs agricoles en place ont du mal à répondre.
- L'implication des acteurs du monde rural aux dynamiques de changement territorial dépendrait en grande partie de la capacité qu'ils ont, en tant que groupe socio-professionnel, à proposer des nouveaux projets, des nouveaux agencements entre activités et ressources, et surtout à participer aux instances délibératives, a fortiori pour les porteurs de projets, pas encore installés et difficilement représentés par les institutions professionnelles collectives traditionnelles. La façon dont les acteurs utilisent les outils/instruments qu'ils ont à disposition ou leur implication dans l'élaboration des nouveaux outils et dispositifs pour faire face aux nouveaux défis va conditionner à son tour la mise en place –ou non- d'une gouvernance locale ;
- L'émergence d'une gouvernance territoriale donne lieu à une production importante de formes institutionnelles diverses (formelles, informelles, bricolées, spontanées, hybrides ; sectorielles, intersectorielles ou relevant des liens secteur/territoire) qui participent pleinement au bon fonctionnement des dispositifs institutionnels « phares » qui polarisent l'action publique. Cette situation induit des besoins de coordination régionale entre tout ou partie de ces formes institutionnelles diverses ;
- Les projets nouveaux au niveau local peuvent donner naissance à des processus d'innovation institutionnelle, organisationnelle et d'apprentissage, permettant de formaliser des outils et dispositifs de coordination indispensables à la gouvernance territoriale ;
- La gouvernance territoriale passe par l'articulation entre des échelles d'actions multiples, du global au local, suivant des constructions et agencements institutionnels (dans des outils, des procédures, mais aussi des systèmes d'information et des indicateurs de suivi) qui ne peuvent pas être issus d'une application normative et homothétique de démarches standards.
- Les systèmes d'information territoriaux (SIT) ne sont pas de simples artefacts technologiques et informationnels mais de véritables construits sociaux liés aux modes de gouvernance en place. Dans un contexte d'évolution de la gouvernance, les SIT doivent également se reconstruire en terme de contenus, de fonctionnalités, de normes mais aussi d'usages.

A travers ces hypothèses, l'objectif du projet Gouv-Innov est d'analyser les conditions de mise en œuvre de la gestion intégrée des territoires c'est-à-dire comment passe-t-on de l'inter sectoriel à la gestion intégrée ? Comment les principes du développement durable sont-ils formulés et appropriés par les acteurs ? Quels outils de gouvernance facilitent cette intégration tout en renforçant la participation des acteurs du monde rural ?

2.2. Les objets de recherche

Le projet Gouv-Innov propose d'observer, d'analyser et d'accompagner la mise en œuvre et la conduite de dispositifs de différente nature : une instance départementale de concertation multi-institutions agriculture et urbanisme (le GTUA de l'Hérault⁴), une opération concertée d'aménagement et de gestion de l'espace rural (l'OCAGER⁵ du Pays Corbières-Minervois dans l'Aude) mise en œuvre par un pays, une démarche d'une communauté d'agglomération visant à susciter, accompagner et coordonner des projets communaux agriculture-habitat (la communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée (CAHM⁶) dans la basse vallée de l'Hérault). Le choix de ces trois objets de recherche permet de tenir compte de plusieurs facteurs pouvant être déterminants du fonctionnement des processus de gouvernance territoriale, à savoir :

- L'existence ou non de dispositifs formels dédiés à la gestion intégrée (OCAGER dans un cas et absence de dispositif spécifique dans le cas de la CAHM)
- L'échelle de coordination et l'intégration à des instances territoriales de diverse nature : un pays, une intercommunalité, un groupe inter-institutionnel départemental.
- Le rôle des enjeux du développement durable dans des situations contrastées du point de vue de l'importance des dynamiques d'urbanisation et d'environnement avec une zone d'arrière pays pour le pays Corbières Minervois où la dimension rurale reste prépondérante et une zone de plaine littorale à forte croissance démographique, tant résidentielle que touristique, dans le cas de la CAHM.

2.3. La construction du partenariat de recherche

La recherche porte notamment sur la manière dont s'organise la participation des parties prenantes à des dispositifs et vise à identifier les processus d'innovation (organisationnelle et territoriale) permettant l'élaboration de projets communs et la coordination d'acteurs multiples. Elle suppose des actions d'observation participante pour suivre le fonctionnement des dispositifs étudiés mais aussi une posture de recherche action (Chia, 2004) avec une proximité importante vis-à-vis des gestionnaires qui sont partenaires à part entière du projet. Cette situation suppose des dialogues, des flux de connaissances et des apports de compétences croisés, notamment :

- Des gestionnaires vers les chercheurs : une implication forte dans la définition des questions de recherche lors de l'élaboration du projet, dans la discussion des grilles d'analyse de la gouvernance territoriale, et dans la coordination des investigations de terrain. Ainsi c'est notamment à la demande des acteurs partenaires, que le projet a mis l'accent sur deux aspects particuliers : la place qu'occupent les systèmes d'information, leur conception et leur usage dans ces dispositifs participatifs ; les conditions à réunir pour renforcer la participation des acteurs agricoles.
- Des chercheurs vers les gestionnaires : une observation et des analyses « en situation » qui conjuguent observations distanciées et appui à la mise en œuvre de la

⁴ Groupe de Travail Agriculture Urbanisme et territoires. L'injonction de protection des espaces agricoles (loi SRU) remet en question les modalités de gestion du bâti agricole et provoque des tensions entre les services de l'Etat concernés (DDE, DDAF, DDEA), les élus et la profession agricole. La recherche de solutions adaptées est prévue par la loi dans le cadre de groupes de concertation départementaux inter-institutionnels, les GTAUT.

⁵ Opérations Concertées d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (OCAGER). Ce sont des outils mis en place par le Conseil régional du Languedoc-Roussillon dans le cadre de sa politique de développement économique et d'aménagement du territoire. Les "OCAGER" s'inscrivent dans les démarches territoriales portées par les Pays, Parcs Naturels Régionaux, et Agglomérations. Elles répondent aux enjeux de l'espace rural : accès au foncier, aménagement de l'espace, maîtrise de l'eau, gestion des risques. Ce sont des actions collectives au service de l'aménagement rural, s'appuyant sur une stratégie multisectorielle, économique, sociale et paysagère, dans le cadre d'une large concertation avec les acteurs du territoire.

⁶ Cette Communauté d'Agglomération a été créée en 2003. Elle regroupe 19 communes situées entre Agde et Pézenas dont la population totale varie de 63 000 habitants à 350 000 habitants en saison. Son territoire est caractérisé par sa bipolarité puisqu'il associe des espaces littoraux au sud et des espaces ruraux et périurbains au nord. Sa localisation dans le département est très stratégique et porteuse d'enjeux puisque son territoire se situe à la croisée des pôles urbains de Montpellier, de Sète et de Béziers et qu'il est traversé d'importantes infrastructures routières (A9, A75), ferroviaires et aéroportuaires (aéroport de Béziers-Vias). Ce territoire est aussi caractérisé par sa richesse écologique et paysagère mais par une agriculture fragilisée par la crise viticole.

gestion intégrée et à la conception des observatoires de développement durable sur leur territoire. La production d'un guide des principes et pratiques de la gouvernance territoriale est attendue comme produit opérationnel du projet.

- De part et d'autre, le projet prévoit un dispositif d'évaluation *in itinere* du fonctionnement partenarial du projet. Ce faisant, le projet Gouv.Innov servira d'exemple au perfectionnement d'une méthodologie de pilotage et d'évaluation de ce type de recherche en partenariat (Chia, 2004 ; Soulard et al., 2009)

2.4. L'association de compétences scientifiques permettant une approche intégrative

Le projet permet de croiser plusieurs compétences de recherche complémentaires. Il réunit des chercheurs économistes, gestionnaires et politistes (UMR CEPEL et LAMETA, UM1) qui disposent d'une forte expérience de recherche sur les nouvelles formes de gouvernance qu'impulse la mise en œuvre du développement durable dans la gestion des ressources naturelles (expériences en aquaculture et en milieu industriel). A ces compétences reconnues dans les recherches sur la gouvernance, le projet Gouv.Innov associe deux autres équipes dont les contributions sont plus spécialisées. La première, rattachée à l'INRA et Montpellier Supagro (UMR Innovation), mène des recherches pluridisciplinaires sur la place et les capacités d'action des acteurs agricoles engagés dans des projets territoriaux qui articulent l'agricole et l'urbain. Cette équipe apporte un éclairage particulier sur les agriculteurs dans la gestion intégrée des territoires, et développe des méthodes d'observation qui intègrent des regards disciplinaires multiples, au sein de dispositifs ad-hoc, articulant processus de recherche et partenariat avec les acteurs du développement. La seconde équipe, rattachée au CEMAGREF, au CIRAD et à AgroParisTech (UMR TETIS), est spécialisée dans le domaine de l'information géographique et s'intéresse notamment aux usages de l'information dans le développement territorial. Elle apporte en outre des compétences à la fois techniques et scientifiques, pour aider les acteurs à concevoir et maîtriser des outils, de type observatoires des territoires, aptes à accompagner la gouvernance des projets.

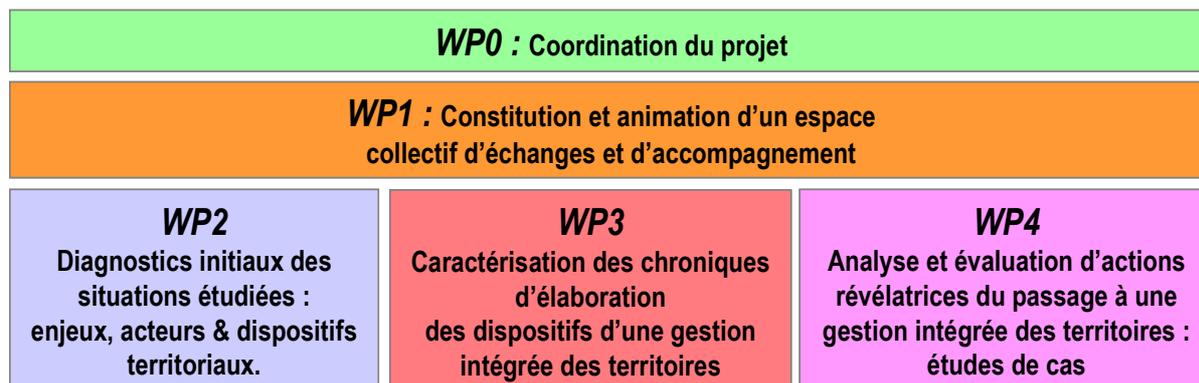
La complémentarité de ces compétences prend tout son sens en rapport aux questions et aux contributions que posent les acteurs de terrain partenaires du projet. C'est pourquoi, la thèse qui fonde le projet Gouv.Innov est que seule l'interaction réfléchie et vivante entre les compétences diversifiées des chercheurs et des acteurs partenaires permet l'intégration des idées et des méthodes. Dans cette perspective heuristique, le déroulement du projet a été pensé pour coupler la mise en place d'un lieu d'échanges scientifique avec la réalisation en parallèle d'actions thématiques.

2.5. Les phases d'analyse

Le projet est organisé en plusieurs tâches (*work-packages* WP) qui contribuent diversement à la recherche (cf. figure 2). Trois tâches structurent la recherche. Le *work-package* n° 1 recouvre des actions relevant de l'accompagnement ou de la co-construction avec les partenaires et plus généralement des actions réflexives collectives assurant la validation à une échelle élargie et la diffusion des résultats obtenus. Ce WP prévoit la mise en place d'un espace collectif d'échanges et d'accompagnement entre acteurs et chercheurs du projet dont l'objet est d'étendre les discussions méthodologiques aux partenaires et acteurs régionaux à travers un site Web collaboratif et des séminaires d'échange. Ce WP constitue aussi un lieu de synthèse des avancées méthodologiques où seront coproduites des grilles d'observation et d'analyse de la gouvernance territoriale qui seront restituées à travers un guide de mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable et intégré des territoires. Enfin c'est aussi dans ce cadre que l'évaluation des effets du projet Gouv.Innov sera conduite. Le *work-package* n°3 étudie les modalités de passage d'une gestion sectorielle ou thématique à une gestion intégrée en étudiant deux types d'itinéraires : ceux partant du secteur agricole vers le territoire et inversement ceux partant du territoire vers le secteur

agricole et les usages. Dans le premier cas il s'agit d'étudier comment les instances sectorielles utilisent leur inscription dans le territoire pour participer aux instances de concertation et/ou promouvoir leurs produits. Le second itinéraire permet quant à lui d'observer comment les divers collectifs d'usagers ou de citoyens et organisations professionnelles agricoles sont pris en compte et mobilisés. Enfin des études de cas seront menées sur des thématiques spécifiques dans le cadre du WP 4 de façon à zoomer sur des dispositifs ou actions mettant en œuvre des pratiques ou des organisations innovantes en matière de gouvernance territoriale.

Figure 2 : Organisation fonctionnelle du projet Gouv-Innov



III. LA GOUVERNANCE TERRITORIALE : DEFINITION ET METHODOLOGIE D'ANALYSE

On présentera ici les premiers résultats d'une production collective (méthodologiques et conceptuelles) d'une définition de référence, au projet Gouv.innov, de la gouvernance territoriale. La vocation de cette définition est d'établir un cadre de référence commun et le plus explicite possible de façon à établir sur cette base une grille d'analyse opérationnelle et générique, et qui a vocation à être restituée aux gestionnaires des collectivités territoriales sous forme de guide.

3.1. Du pluralisme des définitions à une définition opérationnelle et générique

La notion de gouvernance renvoie à une forme de pilotage de la société post étatique, dans laquelle le rôle de l'état nation est très largement relativisé au profit d'acteurs du marché, de la société civile et d'autres niveaux de gouvernement. Son origine procède de la crise de l'Etat et vise à palier les défaillances des systèmes de régulation publics tant du point de vue de leur efficacité que de leur caractère démocratique. Les approches de science politique insistent sur la notion de système (Moreau-Defarge, 2003) apte à gérer la complexité des interactions, et sur les principes du New Public Management, qui emprunte aux méthodes de management et de gestion des entreprises de nouveaux principes de gestion publique privilégiant l'autonomie, la responsabilité, l'encadrement et le contrôle. C'est dans la ligne des travaux précurseurs relevant de la sociologie des organisations locales et principalement par le biais des travaux britanniques (Stocker 1998) sur les politiques urbaines qu'un corpus portant spécifiquement sur la gouvernance territoriale va se développer et la notion de gouvernance urbaine va ainsi d'abord être développée notamment par Le Galès (1994). Par la suite cette spécification sera étendue quels que soient les types de territoires et appropriée par diverses disciplines en donnant lieu à la notion de gouvernance territoriale. De très nombreuses définitions peuvent être trouvées dans la littérature à propos de la gouvernance territoriale. Ce pluralisme, dénoncé par certains pour qui la gouvernance et par conséquent la gouvernance territoriale serait un concept mou constitue au contraire pour d'autres tels Pasquier et Weisbein (2007) une propriété positive au sens où elle permet « des réceptions et usages différenciés grâce à du bricolage ». Pour ces auteurs l'intérêt de

la gouvernance serait dans ce qu'elle est une grammaire, au sens « *d'un ensemble de règles et de styles rendant possible la conduite d'une action publique* ». Il n'est pas de notre intention ici de proposer une revue systématique des définitions et des approches, réalisée par ailleurs (Capelier et Simoulin, 2003 ; Hermet et al. 2005 ; Le Galès, 2006 ; Pasquier et Weisbein, 2007 ; Hufy et al., 2007 ; Lardon et al. 2008, Pasquier et al. 2007 ; Rey-Valette et al., 2008 ; Raymond, 2008).

Les réflexions entre les chercheurs du projet, et notamment la confrontation des références bibliographiques mobilisées par les uns et les autres en fonction notamment de leur disciplines a permis de faire apparaître plusieurs logiques d'approches de la gouvernance, qui dépendent bien évidemment des entrées disciplinaires, lesquelles recouvrent aussi pour partie les types de problématique développées. En simplifiant on peut identifier deux grandes logiques qui permettent de caractériser les approches. La première a trait aux questions de coordination et par suite d'efficacité des politiques publiques voire de l'action collective. La gouvernance recouvre alors le passage d'approches sectorielles et descendantes, vers des approches territoriales et interactives entre acteurs et institutions diverses. Il s'agit d'un dispositif intégrateur, multi acteurs, à la fois horizontal et vertical comme le souligne Gaudin (1998) pour qui la gouvernance est un « *processus de coordination multi niveaux et multipolaires* ». La seconde concerne le mode de construction collective d'un projet commun et le renforcement des processus démocratiques dans une logique plutôt ancrée dans le procéduralisation du droit qui conduit à la notion de gouvernance procédurale (Lenoble 1997 cité par Aggéri 2000) et qui implique une révision de la notion d'intérêt général au profit d'une construction multiforme ouverte et permanente d'un intérêt collectif partagé. Néanmoins dans cette catégorie on trouve des auteurs critiques qui relativisent le caractère pluraliste de la gouvernance par le fait que l'ensemble des acteurs ne peut être de fait consulté, qu'il existe des filtres et des processus de cooptations qui grèvent la représentativité et la légitimité de ces dispositifs réputés plus ouverts. Cette partition qui recouvre de fait la distinction entre la gouvernance comme outil et la gouvernance comme finalité (Rey-Valette et al., 2008) a pu être éprouvée pour le cas de la gouvernance territoriale spécifique aux zones côtières (Rey-Valette et Antona, 2009) et se retrouve aussi pour les travaux relatifs à la problématique de la concertation (Billé et al., 2003 a et b).

Ainsi la mise en commun des diverses définitions mobilisées par les chercheurs du projet montre que celles-ci relèvent plutôt de la première catégorie et sont plutôt orientées sur l'analyse de la nature du processus en termes de coordination, processus qui est ainsi souvent qualifié de « mise en comptabilité » de façon à mettre l'accent sur son caractère négocié. La gouvernance territoriale est alors appréhendée comme un processus qui permet aux acteurs divers, tant par leurs activités que par leurs objectifs, que par leur position (publics ou privés) de se coordonner afin de définir ce qu'il convient de faire (projets, activités) et comment le faire (règles ou institutions, dispositifs, instruments, etc.). Ainsi pour Gilly et al. (2004) il s'agit d'un « *processus de structuration d'une mise en compatibilité de différentes modalités de coordination entre des acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre un problème productif ou, plus largement, de réaliser un projet collectif de développement* ». Pour Bertrand et Moquay (2004) il s'agit d'un « *ensemble des nouvelles formes d'action publiques qui permettent sous le mode du partenariat la négociation entre l'Etat, les collectivités territoriales, les secteurs économiques et associatifs, les groupes d'intérêt et la société civile* ». Gilly et Wallet (1998) quant à eux insistent sur le caractère dynamique du processus qu'ils définissent comme « *la construction d'une comptabilité dynamique de différentes modalités de coordination entre des acteurs géographiquement proches en vue d'une résolution d'un problème productif* ». De même Pecqueur (2000) évoque « *un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires* ». Les travaux de science politique insistent en effet sur le caractère ponctuel, provisoire et toujours révoquant des accords issus des processus de gouvernance qui se matérialisent le plus souvent par

des codes de conduites négociés entre acteurs. Enfin pour Leroux (2002), il s'agit d'une « *coordination située* » qui se construit par « *la mise en cohérence des dispositifs ou modes de coordination pluriels en vue d'une coordination d'ensemble* ». Très souvent ces approches se réfèrent à la notion foucauldienne de dispositif et évoquent Foucault (1994) à propos de l'analyse des « *pratiques complexes et multiples de gouvernementalité qui supposent d'un côté des formes rationnelles, des procédures techniques, des instrumentations à travers lesquelles elle s'exerce et, d'autre part, des enjeux stratégiques qui rendent instables et réversibles les relations de pouvoir qu'elles doivent assurer* ».

D'autres définitions insistent sur la gestion d'un pluralisme de valeurs ou d'intérêt et sur l'élargissement de la participation des acteurs, notamment en dépassant l'opposition traditionnelle public privé. Elles peuvent ainsi plutôt être positionnées dans la deuxième catégorie insistant sur la finalité démocratique de la gouvernance. Ainsi pour Leloup et al. 2005 la gouvernance territoriale est définie comme « *la prise en compte de l'élargissement du champ des acteurs impliqués, de l'interdépendance des acteurs et des organisations tant privées que publiques dans le processus de prise de décision et d'action dans l'imbrication des divers niveaux de pouvoir, tant infra-national que trans-national ou supra-national* ». Carles (2007) quant à lui propose de définir la gouvernance territoriale comme « *la mise en réseau des différents acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux dans la perspective d'un projet de développement pérenne. La mise en réseau des acteurs du développement local s'appréhende comme un partage des connaissances et des expertises de chaque partenaire qui laisse cependant à chacun d'eux une part importante d'autonomie dans ses choix stratégiques* ».

S'appuyant sur la confrontation d'une sélection de références proposées par chacun, des discussions réunissant l'ensemble des chercheurs du projet ont permis de proposer une définition pluridisciplinaire et à vocation générique de la gouvernance territoriale. Il ne s'agit pas de trancher ou de rajouter au pluralisme des définitions existantes mais de tenter de proposer, à partir d'une démarche collective interdisciplinaire, une définition qui puisse être tout à la fois suffisamment générique, pragmatique et explicite pour constituer une base opérationnelle pour l'analyse. La gouvernance territoriale peut ainsi être définie comme un processus dynamique de coordination (hiérarchie, conflits, concertation) entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources (au sens très large : pouvoirs, relations, savoirs, statuts, capitaux financiers) asymétriques autour d'enjeux territorialisés (i) visant la construction collective d'objectifs et d'actions en (ii) mettant en œuvre des dispositifs (agencement des procédures, des mesures, des connaissances, des savoir faire et informations diversifiées) multiples qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent des reconfigurations/innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires.

3.2. Vers une grille d'analyse de la gouvernance territoriale

Un des objectifs du projet Gouv-Innov est de fournir une grille d'analyse de la gouvernance territoriale. L'utilité de celle-ci doit être pensée de façon plurielle par rapport aux phases des politiques publiques de façon à étudier la gouvernance à différents moments et par rapport aux multiples attentes qui interviennent dans le cadre d'une politique publique.

D'un point de vue plus épistémologique deux positionnements complémentaires sont possibles selon que l'on envisage d'étudier les dispositifs de gestion intégrée soit comme des « dispositifs » permettant une « gestion intégrée » soit comme des « dispositifs de gestion » qui sont intégrés. Dans le premier cas il s'agit de mobiliser la littérature institutionnelle ou sociologique à la suite notamment des travaux de Foucault sur la nature des dispositifs tandis que la deuxième acception renvoie plutôt à la transposition du concept de dispositif de gestion tels qu'il est défini par les sciences de gestion (Berry 1983, Chia et al. 2009). Autant la littérature sur la gouvernance territoriale est abondante, autant les

propositions méthodologiques relatives à son évaluation sont encore peu développées. Ainsi Ruault et Lemery (2008) proposent d'étudier les dispositifs de gouvernance du point de vue des caractéristiques des dispositifs d'une part (les instances, les procédures de travail, les configurations et les dynamiques des systèmes d'acteurs dans lesquels ils s'insèrent) et de ce qu'ils produisent d'autre part (possibilité de confrontation des points de vue, formalisation et traitement des problèmes, production de connaissance et construction collective de nouvelles règles). Pour Lardon et al. (2008), l'efficacité des dispositifs de gouvernance peut être appréhendée à travers leur capacité à rassembler l'ensemble des acteurs concernés, à donner la parole à tous en dépassant les discours idéologiques, à dépasser les limites de la démocratie représentative trop centrée sur la défense des groupes représentés et à faire accepter par les services de l'Etat (dictature du savoir technique) et les élus (dictature du politique) une position de dialogue. On peut aussi effectuer des rapprochements avec des principes et méthodes d'évaluation plus généraux, tels la méthode d'évaluation des processus de concertation proposée par Beuret et al. (2006) ou le cadre d'analyse de la régulation sociale de J.D. Reynauld (1988) qui offre une typologie de formes de régulation selon qu'elle est autonome, conjointe ou dite de contrôle. De même Belis-Bergouignan et Cazals (2006) analysent les dispositifs d'engagement volontaire au travers de quatre grands critères : les types de principe communs, le type d'acteurs à l'origine de la démarche (publics ou privés), le champ d'application de la démarche (local ou non) et le degré de contrainte de la démarche. Enfin plus généralement si on rapproche les dispositifs de gouvernance des forums hybrides, ils peuvent être évalués en regard des propriétés attendues de ces forums c'est-à-dire l'équité d'accès, la transparence et la traçabilité ainsi que la clarté des règles du débat (Callon et al., 2001 ; Habermas, 1981).

La construction d'une grille d'analyse opérationnelle de la gouvernance devra associer les questionnements relevant d'une analyse en termes d'efficacité et ceux plus orientés vers les questions de démocratie. De même elle doit pouvoir appréhender l'ensemble des processus de gouvernance selon qu'ils mobilisent des procédures ou des dispositifs dédiés ou non, qui peuvent être plus ou moins formels ou informels, qu'ils correspondent à des périmètres délimités ou non, et/ou encore qu'ils soient menés à l'initiative d'acteurs leaders ou qu'ils résultent de la constitution plus spontanée d'un collectif en réponse à une crise ou un problème spécifique. Cette grille doit aussi pouvoir être utilisée à plusieurs moments du processus :

- *Ex ante* à l'occasion d'un état des lieux ou d'un diagnostic du territoire il s'agit d'établir un bilan des systèmes de régulation et des formes et dispositifs de gouvernance qui interviennent dans la gestion d'un territoire
- Lors de la mise en œuvre d'un projet ou d'une politique particulière, il s'agit d'identifier les contraintes et les mesures permettant de renforcer les effets et l'intégration au sein des processus de régulation existants sur le territoire
- *Ex post* dans le cadre du suivi évaluation pour évaluer l'efficacité des processus de gouvernance.

Elle doit aussi permettre une modularité des analyses en fonction des attentes ou des phases. Ainsi cinq grandes rubriques ont été définies qui correspondent à trois degrés complémentaires d'analyse notés par des terminologies appropriées. Les deux premières rubriques relèvent de la connaissance des acteurs et des procédures. Elles correspondent à des études plutôt descriptives relevant d'un état des lieux et préalables à des investigations plus fouillées. Le terme d'analyse renvoie à des approches plus approfondies nécessitant des enquêtes ou des formes d'observation participante et enfin celui d'évaluation qui correspond au niveau d'approche le plus approfondi et qui intègre une logique de réflexivité, nécessite des besoins d'information plus importants.

La grille est encore en cours d'élaboration et de discussion avec les partenaires des collectivités territoriales associés au projet. On ne présentera donc ici qu'une version intermédiaire (tableau 2) partant des mots clés de la définition de la gouvernance. Elle offre des exemples des types de connaissances à mobiliser.

Tableau n°2 : Présentation des dimensions d'analyse et des processus de gouvernance

	Composantes statiques ou structurelles	Composantes fonctionnelles et dynamiques
Connaissance des systèmes d'acteurs, des représentations et des controverses		
Acteurs publics et privés avec des identités multiples	<ul style="list-style-type: none"> - Quels acteurs sont impliqués et représentés ? Qui sont les absents ? - Quels sont leurs valeurs et leurs représentations ? - Quels sont les responsabilités ? Quels sont ceux qui ont des mandats multiples ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Quels types de partenariat ou de coalitions (formelles et informelles) se sont formés entre privé et public ? - Quels acteurs ont l'intention de multiplier les mandats ? - Quelles trajectoires envisagent-ils ?
Connaissance des institutions et des procédures institutionnelles		
Processus dynamique de coordination mobilisant des dispositifs multiples	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les formes et les types de coordinations existants (formel et informel) ? - Comment sont pris en charge les points de vue divergents ? - Quel est l'objectif principal de ces dispositifs (consultation, concertation, codécision...) ? - Comment et par qui sont-ils organisés ? - Quel est la légitimité de ces dispositifs ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il eu des dysfonctionnements importants du ou des dispositif (s) ? comment ont-ils été réglés ? Quelle est la genèse des dispositifs ? Quel est le facteur ou l'évènement déclanchant ?
Analyse des interactions fonctionnelles		
Ressources (<i>partagées et asymétriques</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les outils ou ressources (information, savoirs, relation, finances, temps, évaluation) utilisés ? - Comment les calendriers et les agendas politiques sont gérés et coordonnés ? - Comment le pouvoir politique est-il distribué ? - Quels sont les liens d'interdépendance entre les acteurs ? - Quels est la nature, l'opérationnalité, la qualité, la transparence (diffusion et accès), et l'utilisation de l'information (observatoire, SIG, résultats d'enquêtes...) sur le ou les territoire (s) ? Quels sont les conflits ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif a-t-il permis un(e) meilleur(e) accès/distribution aux ressources ? - Comment ont évolué la production et la mutualisation des informations, la communication entre les acteurs ? - Comment ont évolué les conflits (changements d'acteurs, d'objet, lieux, conséquences...) ?
Analyse des interactions territoriales et contextuelles		
Enjeux territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les spécifiés du ou des territoire (s) ? Quels sont ces liens et les négociations et les synchronisations avec les autres échelles (caractère multi niveau et multi appartenance des acteurs) - Comment les enjeux au niveau nationaux et régionaux coïncident-ils ou non avec les enjeux locaux ? - A quels enjeux doit répondre la gouvernance sur le ou les territoire (s) ? - Quels enjeux représente la gouvernance sur le territoire ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Comment ont évolué les politiques sur le territoire (sectorielle, intégrée) ? - Comment ont évolué les instruments normatifs (mise en œuvre, application...) ?
Evaluation des produits et des effets		
Construction collective d'objectifs et d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Comment sont définis les objectifs ? - Comment sont-ils atteints ? Quelle est la performance par rapport aux objectifs ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Des réorientations sont-elles intervenues au cours du processus ? Par qui ont-elles été initiées ? Comment ont-elles été intégrées ?
Apprentissages collectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Quels types d'objets intermédiaires, de savoirs et d'apprentissages ont facilité la mise en place de la gouvernance ? - Quels apprentissages ont été créés ? - Ces apprentissages bénéficient-ils plus à certains groupes d'acteurs ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Quels outils sont mis en œuvre pour professionnaliser les savoirs liés à la mise en œuvre de la gouvernance ?
Reconfigurations ou innovations organisationnelles et institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il des moments réflexifs sur les mode d mise en œuvre ? Y a-t il une prise de conscience du caractère systémique et une connaissance et une appropriation de la complexité territoriale ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositifs ont-ils fait émerger d'autres dispositifs, de nouvelles organisations ou de nouvelles règles ? - Les arrangements et dispositifs ont-ils été répliqués, formalisés ?

3.3. Mobilisation de démarches de recherche appropriées pour l'étude des dispositifs de gouvernance

Pour informer cette grille de synthèse, l'analyse de la gouvernance territoriale nécessite des approches intermédiaires facilitant le suivi de certains des objets étudiés.

3.3.1. Le suivi des dispositifs

Pour approcher la gouvernance « en train de se faire », le projet Gouv.Innov s'appuie sur l'étude comparée de trois dispositifs concrets : l'OCAGER du pays Corbières-Minervois, le GTUA de l'Hérault, les projets agriculture-habitat de l'agglomération Hérault-Méditerranée. La notion de dispositif emprunte ici à la définition de Foucault (1975) pour qui un dispositif réunit « un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques... du dit aussi bien que du non dit. .../... Le dispositif lui-même, c'est le réseau tissé entre tous ces éléments ». Ainsi défini, le dispositif permet de construire une compréhension dynamique de l'origine, de la mise en œuvre et du déploiement de la gouvernance territoriale. L'enjeu d'une telle lecture est de constituer un corpus d'informations et de pré-analyses susceptibles de révéler et confronter « la gouvernance en train de se faire », via la dynamique du (ou des) dispositif(s) sur lequel elle prend appui. Ainsi défini, le dispositif peut être vu comme l'instrument de la gouvernance « en acte », un instrument qui, selon la manière dont il est conçu, piloté et orienté, va agir comme un opérateur de changement susceptible de renforcer ou de réduire l'intégration territoriale d'un projet, de même qu'il va permettre ou non d'élargir la participation des acteurs à la décision publique locale. Cette lecture dialectique du dispositif foucauldien nous permet d'inscrire l'analyse de la gouvernance dans une controverse majeure au sein des sciences sociales (Beuscart et Peerbaye, 2006), à savoir que les dispositifs peuvent être conçus et mobilisés, soit comme des techniques de pouvoir destinés à renforcer le contrôle des conduites des individus par la société disciplinaire (voir par exemple les travaux du groupe Printemps, Maugeri, 2001) ou, à l'inverse, être mobilisés pour en faire des outils phares de l'avènement d'une nouvelle démocratie dialogique ouverte à une plus large participation des « acteurs profanes » (Callon et al., 2001) ou bien encore, dans une vision mixte, être conçus comme des outils de gestion en « mailles de filet », permettant à la fois de cadrer l'action, tout en créant des possibilités d'imagination et d'innovation (Moison, 2002). En résumé, sans préjuger des orientations prises par les dispositifs de la gouvernance, nous voulons adopter une démarche d'analyse qui permette de saisir la complexité et d'évaluer la dynamique du processus d'intégration territoriale généré par tel ou tel dispositifs, à certains moments, en certains lieux. Dans cette perspective, nous proposons d'établir et de mettre en récit une chronique des dispositifs étudiés (Paoli et Soulard, 2003). Recenser et dater « ce qui se passe », depuis les prémisses du dispositif jusqu'à aujourd'hui (émergence, mise en œuvre, fonctionnement), suppose de collecter des données que l'on peut regrouper en quatre ensembles d'informations à collecter :

(i) Les acteurs (individuels et/ou collectifs) : qui est présent, qui entre, qui sort du dispositif. On précisera qui sont les acteurs en présence aux différents moments du dispositif. Le principal intérêt étant de qualifier leur rôle par rapport au dispositif. Selon la nature, le degré de formalisme et la temporalité du dispositif, le rôle des acteurs pourra être qualifié en référence à une intrigue (ex : schéma actanciel de Greimas, 1966), au mode de traitement d'une controverse (ex : régimes de justification de Lafaye et Thévenot, 1993), à la conduite d'un projet plus formalisé (ex : modèle CATWOE de Checkland, 1981), etc.

(ii) Les actions sont ce que le dispositif fait faire (exemple : courriers, réunions, projets, contrats, ...). On s'attachera ici, non seulement à répertorier les actions, mais aussi à discriminer différents types d'actions générées par le dispositif, en distinguant par exemple les objets mêmes du dispositif, des actions complémentaires ou supplémentaires qu'il

mobilise, sans s'enfermer dans les seules scènes officielles du dispositif, mais en traquant aussi les lieux et les actes qui relèvent des coulisses de l'action stratégique (ex : voir Corcuff et Sanier, 2000).

(iii) Les controverses, en référence à Callon et al. (2001), c'est dans les controverses que les dispositifs puisent de puissants moyens d'exploration des possibles. Il est donc essentiel d'identifier et d'objectiver ce qui fait débat, ce qui fait problème, ce qui renforce l'engagement ou démobilise, réunit ou oppose. L'objectif est de reconstituer la dynamique des normes sociales qui traversent les débats (ex : mots d'ordres / modèles organisationnels / objets de fixation), et qui vont mobiliser fortement les acteurs impliqués dans le dispositif. Exemples : interrogations, contestations, incertitudes liées à la légitimité du dispositif lui-même : pourquoi existe-t-il ? à quoi sert-il ? à qui sert-il ? ; débats relatifs à ce que le dispositif permet de « faire faire » : quels débats ont lieu au sujet de décisions prises ou/et d'actions réalisées grâce au dispositif ? ; débats relatifs aux effets du dispositif : résultats directs/indirects ; prévus/imprévus ; positifs/négatifs ; débats liés au contrôle du dispositif (qui l'anime ?) ou à sa composition, ainsi qu'aux modes de régulation des relations entre acteurs.

(IV) Les évènements ou faits qui surviennent de l'extérieur et jouent sur le dispositif. Il s'agit ici de relever et dater les évolutions du contexte qui jouent sur la dynamique du dispositif (acteurs, actions ou controverses), afin de qualifier « l'effet contexte » : négatifs / positifs ; prolongement / bifurcation ; stabilisation / fragilisation. Pour réaliser concrètement ces chroniques, nous produirons une représentation du dispositif sous forme d'un tableau synoptique. La réalisation de ce tableau devrait permettre d'identifier des moments particuliers (que nous appellerons par convention des moments-clés) au cours desquels des acteurs, événements, actions ou débats ont un effet structurant pour le devenir du dispositif. Il est alors nécessaire de bien comprendre comment s'articulent un « avant » et un « après », quelles sont les ruptures, quels sont les éléments de stabilisation qui interviennent, quelles ressources sont mobilisées pour maintenir ou réorienter le dispositif.

3.3.2. Le suivi des interactions entre chercheurs et partenaires de l'action

En parallèle au suivi des dispositifs, une attention particulière doit être portée sur les interactions en cours de projet, entre les chercheurs et leurs interlocuteurs de l'action. En effet, analyser la gouvernance « en train de se faire » suppose l'accès à des lieux, à des données, à des situations d'observation, voire d'intervention, qui interféreront avec le processus même de la gouvernance. C'est pourquoi, le projet Gouv.Innov inclut dans sa méthode, un travail d'auto-analyse des dynamiques partenariales entre chercheurs et acteurs des dispositifs étudiés. Il s'agit de conjuguer un effort de réflexivité sur le fonctionnement partenarial du projet, et les déplacements de pratiques que son pilotage peut rendre nécessaire, avec un exercice de monitoring du partenariat en cours d'action, ce en vue d'articuler processus de recherche et accompagnement de l'action, production de connaissances génériques et élaboration d'outils opérationnels. Dans ce but, nous mobiliserons les acquis théoriques et pratiques des projets PSDR passés (Sebillotte, 2000 ; Soulard et al., 2007, 2009) dans le cadre d'un dispositif d'auto-évaluation adossé au séminaire d'échanges du WP1 du projet Gouv.Innov. Cette donnée « partenariat recherche-acteurs du projet » sera en outre incluse dans le suivi longitudinal des dispositifs locaux.

CONCLUSION

La réflexion méthodologique dont il est rendu compte ici atteste du caractère systémique des processus de gouvernance. La complexité de ces processus n'est pas seulement due à la diversité des facteurs mais aussi à leur extrême plasticité au niveau de leurs modalités de mise en œuvre. La problématique du projet Gouv.Innov conduit à se positionner dans une logique analytique pour l'étude de formes de pilotage où la gouvernance est appréhendée selon une approche hypothétiquement et volontairement « vertueuse » dont il convient cependant de souligner les limites. Ainsi le fait de considérer que la régulation s'effectue par une coopération volontaire entre des acteurs, ne conduit pas nécessairement à adhérer à

une conception naïve qui minimiserait l'importance des conflits, des rapports de force et des situations de blocage, voire l'existence potentielle d'effets négatifs sur la démocratie (Hermet et al., 2005). Il s'agit au contraire de construire des outils d'analyse permettant d'étudier les conditions et les effets des processus de gouvernance de façon à en démythifier les propriétés implicites, comme nous y invitent Billé (2006) qui dénonce l'alibi des processus de concertation et de participation ou Moquay (2008) qui évoque le caractère de prothésie auto réalisatrice. De même il convient de souligner l'existence d'une dimension idéologique, normative voire performative (Moquay, 2008) des processus de gouvernance où s'observent aussi des comportements stratégiques ou des phénomènes d'usure de la participation. Dans tous les cas cependant le caractère procédural et dynamique de ces processus permet d'envisager leur adaptation, appropriation et formalisation progressive selon une problématique relevant de l'action collective.

BIBLIOGRAPHIE

- AGGERI F., 2000. Quelle prospective et quelle gouvernance pour les politiques du développement durable. in HEURGON E., LANDRIEU J., *Prospective pour une gouvernance démocratique*. La Tour d'aigues, L'Aube, pp. 275-287.
- BARRET Ph., 2003. *Guide pratique du dialogue territorial*. Paris, Fondation de France,
- BELIS-BERGOUIGNAN M.C., CAZALS C., 2006. Démarches environnementales volontaires, conflits d'usages et proximité. *Développement Durable et territoire* Dossier n°7, Proximité et environnement, 21 p. <http://developpementdurable.revues.org>
- BERRY M., 1983. Une technologie invisible ? L'impact des instruments de gestion sur l'évolution des systèmes humains. Centre de recherche en gestion (CRG) de l'Ecole Polytechnique, 60 p.
- BERTACCHINI Y., HERBAUX PH., VENTURINI M.V., 2005. Le territoire, Distic par destination ou organisation à transformer en Distic ?, p.298-308. in Alexis H., Actes du colloque *Distic et culture des organisations*, Nice : Université de Nice, Déc 2005.
- BERTACCHINI Y., 2006. Intelligence territoriale, posture théorique, hypothèses, définition. in PENALVA J.M., *Intelligence collective, rencontres 2006*, Nîmes, 22-24 mai 2006, Collection sciences économiques et sociales, Paris, Les Presses Mines, pp 9-16.
- BERTRAND N., MOQUAY P., 2004. La gouvernance locale, retour à la proximité, *Economie Rurale*, 280, pp. 77-95.
- BEURET J.E., DUFOURMANTELLE N., BELTRANDO V., 2006. *L'évaluation des processus de concertation. RELIEF, Une démarche, des outils*. Paris, La Documentation Française,
- BEURET J.-E., 2006. *La conduite de la concertation pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*. Paris, L'Harmattan, 340 p.
- BEURET J.-E., 1999. Petits arrangements entre acteurs : les voies d'une gestion concertée de l'espace rural. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 7, n°1, pp. 21-30.
- BEUSCART JS., PEERBAYE A., 2006. Histoire de dispositifs (introduction). *Terrains et Travaux*, 11 : 3-15.
- BILLAUD J.-P., 1996. Négociations autour d'une nature muette. *Etudes rurales*, Paris : Ed. de l'EHESS, n°141-142, pp. 63-83.
- BILLE R. 2006. Gestion intégrée des zones côtières : quatre illusions bien ancrées. *Vertigo* 17 (3) 12 p.
- BILLE R., MERMET L., BERLAN-DARQUE M. (coord.), 2003-a. *Concertation, décision et environnement. Regards Croisés*. Volume 1. La Documentation Française, Coll. L'environnement en débat, 222 p.

- BILLE R., MERMET L., BERLAN-DARQUE M. (coord.), 2003-b. *Concertation, décision et environnement. Regards Croisés*. Volume 2. La Documentation Française, Coll. L'environnement en débat, 218 p.
- BONNAUD T., SOULARD C.T., LEMERY B., 2005. *Etudes et dialogues sur l'agriculture périurbaine dijonnaise*, rapport INRA-SAD/LISTO, Dijon, 2 tomes.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHES Y., 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Seuil Ed. Paris
- CAPELIER W., SIMOULIN V., 2003. La gouvernance : du programme de recherche à la transdisciplinarité. Présentation. *Droit et Société* 54, pp. 301-305.
- CARLES J., 2007. *Gouvernance des territoires et charte managériale*, Paris, Territorial.
- CHAUTARD G., VILLALBA B., ZINDEAU B., 2003. Gouvernance locale et développement durable. Editorial. *Développement Durable et Territoires*. Dossier n°2 Gouvernance locale et développement durable <http://developpementdurable.revues.org>
- CHECKLAND P.B., 1981. *Systems Thinking, Systems Practice*, Plenum, New York.
- CHIA E., TORRE A., 1999, Regroupement par les règles et la confiance dans un système localisé : le cas de la production de Comté A.O.C, *Sciences de la Société* n°48 1999.
- CHIA E., TORRE A., REY-VALETTE H., 2009. Vers une « technologie » de la gouvernance territoriale ! Plaidoyer pour un programme de recherche sur les instruments et dispositifs de la gouvernance des territoires. *Noréis*. 209 | 2008/4, pp. 167-177.
- CHIA E., DULCIRE M., 2005. La vitrine ou l'arrière boutique ! Le rôle des CTE en Guadeloupe. *Gérer et comprendre* septembre N°81 pp. 25-37.
- CHIA E., 2004. Principes, méthodes de la recherche en partenariat : une proposition pour la traction animale. *Revue Elev. Méd.vét. Pays trop.*, 2004, 57 (3-4)
- CORCUFF P., SANIER M., 2000. Comment se prend une décision publique aujourd'hui ? *Annales HSS*, n°4 : 845-869.
- COUDEL E., 2009. *Formation et apprentissages pour le développement territorial : regards croisés entre économie de la connaissance et sciences de gestion*. Thèse de doctorat d'économie. Université de Montpellier, 396 p.
- DEVERRE C., 2004. Les nouveaux liens sociaux au territoire. *Natures Sciences Sociétés* 12(2), pp. 172-178.
- FOUCAULT M., 1975, réed 1994. *Surveiller et punir, naissance de la prison*. Ed. Gallimard, Paris.
- FOUCAULT M., 1994. *Le jeu de Michel Foucault. Dits et écrits*. Tome II, Paris, Gallimard, pp. 298-329.
- FILIPPI M., 2004. Réorganisations dans la coopération agricole : proximités et solidarités territoriales. *Economie rurale*, 280, pp. 42-58.
- GAUDIN J.-P., 1998. La gouvernance moderne, hier et aujourd'hui : quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises. *Revue Internationale des sciences sociales*, 155p.
- GIRIN J., 1990. L'analyse empirique des situations de gestion. in Martinet A.C., *Epistémologie des Sciences de Gestion*. Paris, Economica, pp. 141-181.
- GODARD O., 1993. *Stratégie industrielle et convention d'environnement*. De l'univers stabilisé aux univers controversés, INSEE – méthode, Paris : INSEE.
- GODARD O., 2001. Le développement durable et la recherche scientifique ou la difficile conciliation des logiques de l'action et de la connaissance. in JOLLIVET M., *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*. Paris, Elsevier, pp. 61-81.

- GOXE A., 2007. Gouvernance territoriale et développement durable : implications théoriques et usages rhétoriques. in PASQUIER R., SIMOULIN V., WEISBEIN J. *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*. Droit et Société vol 44, Paris, L.G.D.J., pp. 151-170.
- GREIMAS A.J., 1966. Sémantique structurale. Ed. Larousse, Paris.
- HABERMAS J., 1981. *Théorie de l'agir communicationnel*. Traduction J.M. Ferry vol 1 et J.L. Schlegel vol 2 (1987), Fayard Ed. Paris
- HERMET G., KAZANCIGIL A., PRUD'HOMME J.L., (coord.) 2005. *La gouvernance, un concept et ses applications*, Paris Karthala
- HUFTY M., DORMEIER-FREIRE A., PLAGNAT P., NEUMANN V., 2007. *Jeux de gouvernance. Regards et réflexions sur un concept*. Paris, IUED/Karthala Ed., 242 p.
- INSEE, 2005. *Repères, synthèse pour l'économie du Languedoc Roussillon*, N°10-Décembre.
- JARRIGE F., THINON P., NOUGAREDES B., 2006. La prise en compte de l'agriculture dans les nouveaux projets de territoires urbains. Exemple d'une recherche en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier. *RERU* n°3, pp. 393-414.
- JODELET D., 1989. Représentations sociales : un domaine en expansion. in JODELET D. *Les représentations sociales*. Paris, PUF Coll. Sociologie d'aujourd'hui, pp. 31-61.
- JOLLIVET M. (coord.), 1997. *Vers un rural post-industriel : rural et environnement dans huit pays européens*, Paris, L'Harmattan, 371 p.
- LAFAYE C., THEVENOT L., 1993. Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature. *Revue Française de Sociologie*, n°XXXIV, pp. 495-524.
- LAGANIER R., VILLALBA B., ZUINDEAU B., 2002. Le développement durable face aux territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire. *Développement Durable et Territoires*. Dossier n°1, *Approches territoriales du développement durable*
<http://developpementdurable.revues.org>
- LARDON S. TONNEAU J.P., RAYMOND R., CHIA E., CARON, P., 2008. Dispositifs de gouvernance territoriale durable en agriculture : Analyse de trois situations en France et au Brésil, *Norois*, 209 | 2008/4, pp.
- LARDON S., MAUREL P., PIVETEAU V., 2001. *Représentations spatiales et développement territorial*. Paris, Hermès Science, 437 p.
- LASCOUMES P., 1994. *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris : La Découverte,
- LASCOUMES P., LORRAIN D., 2007. Trous noirs du pouvoir. Les intermédiaires de l'action publique. *Sociol. du Travail*, 49, pp. 1-9
- LE GALES P. (Coord.), 2006. Gouvernement et gouvernance des territoires. *Problèmes Politiques et sociaux* n°922 mars 2006, La documentation française Ed.
- LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B., 2005. La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? , *Géographie, économie et société* 2005/4 vol7 pp.321-322
- LEMERY B. 2003. Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture: Farmers in the making of a new agriculture. *Sociologie du travail*, 45(1): 9-25.
- LEROUX I., 2002. *La négociation dans la construction du territoire. Une approche institutionnaliste*. Thèse de doctorat d'économie. Université de Toulouse, 417 p.
- LIFRAN R., OUESLATI W., 2007. Elément d'économie du paysage. *Economie rurale* n°297-298 janv-mars 2007.

- MOQUAY P., LARDON S., MARCELPOIL E., et PIVETEAU V. 2005. Représentations spatiales et proximité institutionnelle dans les processus de développement territorial. Éditions de l'INRA, Paris, vol. Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux, Torre, André and Filippi, Maryline ed., Paris
- MAUGERI S., dir., 2001. Délit de gestion. Ed. La Dispute/SNEDIT, Paris.
- MAUREL P., CRAPS M., CERNESSON F., RAYMOND R., VALKERING P., FERRAND N., 2007. Concepts and methods for analysing the role of IC-tools in Social Learning processes for River Basin Management. *Environmental Modelling and Software* , 22, pp. 630-639.
- MOISDON JC., 2002. Sur la largeur des mailles du filet. Savoirs incomplets et gouvernement des organisations. Communication au colloque « Organiser après Foucault », Ecole des Mines de Paris, décembre 2002, 8 p.
- MOQUAY P., 2008. Performative governance: dynamics of participatory systems for devising sustainable development projects. *International Journal of Sustainable Development*. 11 (3-4), 10 p (sous presse)
- MOQUAY P., GORGEU Y., POULLE F., BALLIGAND J.-P., 2000. *L'accord local – contrat moral. Aux fondements des territoires*, Mairie conseil / Editions du développement territorial, 137 p.
- MORA O., AUBERT F., FREMOND A., GAUVRIT L., HEURGON E., HUBERT B., RIBA G., TORRE A., 2008. Prospective. *Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030*. Rapport du groupe de travail nouvelles ruralités. Inra Ed. Juillet 2008, 82 p.
- MOREAU DEFARGES P. 2003. *La gouvernance*. Paris, PUF. 127 p.
- PAOLI J.C., SOULARD C. 2003. Notes de lecture sur la notion de " Dispositif ". Séminaire RIDT, INRA-SAD, Dijon, 25 juin 2003: 12 p.
- PASQUIER R., SIMOULIN V., WEISBEIN J., 2007. La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories. *Droit et Société* vol 44, Paris, L.G.D.J.
- PASQUIER R., WEISBEIN J., 2007. La gouvernance territoriale ; une perspective pragmatique. in PASQUIER R., SIMOULIN V., WEISBEIN J., La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories. *Droit et Société* vol 44, Paris L.G.D.J., pp. 211-222.
- PECQUEUR B., 2000. *Le développement local*, Syros, 2e édition revue et augmentée
- PERRIER-CORNET P. (coord.), 2002. *À qui appartient l'espace rural ?* La Tour d'Aïgues, Éditions de l'Aube & DATAR,
- REMY J., 2000. Multifonctionnalité agricole et pluralité sociale : les Contrats territoriaux d'exploitation", Les voies nouvelles de l'agriculture..., *Aménagement et nature*, 136, pp. 25-36.
- REY-VALETTE H., ANTONA M., 2009. Gouvernance et Gestion Intégrée du Littoral : l'exemple des recherches françaises. *Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol 9 n°1, mai 2009, mise en ligne le 23 mai 2009 <http://vertigo.revues.org/index8455.html>. Consulté le 30 mai 2009.
- REY-VALETTE H., LARDON S., CHIA E., 2008. Governance: Institutional devices and processes and learning tools to facilitate the appropriation and of sustainable development *International Journal of Sustainable Development*, 11 (3-4), 11 p (sous presse)
- REYNAUD J.D. 1988. Les régulations dans les organisations: régulation de contrôle et régulation autonome. *Revue française de sociologie*, XXIX : 5-18.
- ROCHE S., 2000. *Les enjeux sociaux de Systèmes d'Information Géographique, Les cas de la France et du Québec*, Paris, L'Harmattan Ed., coll. géographie.
- RUAF, 2008. Stimulating Innovation in Urban Agriculture. *UA Magazine*, n°19.

- RUAULT C., LEMERY B., 2008. La mise en place de dispositifs de gestion concertée de la ressource en eau : questions de méthode. In MERAL Ph., CASTELLANET C., LAPEYRE R. *La gestion concertée des ressources naturelles. L'épreuve du temps*. GRET-Karthala Ed., Paris pp 87-104.
- RUMPALA Y., 2008. Le développement durable appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le développement durable rencontre la gouvernance. *VertigO*, vol.8, octobre, 20 p.
- SABATIER B., 2007. *Etat des recherches sur l'agriculture périurbaine en France*. Rapport INRA-SAD, UMR 951 Innovation, équipe Innovations Territoriales, <http://www.montpellier.inra.fr/umr-innovation/>
- SAINT-MARTIN D., 2004. Coordinating Interdependence: Governance and Social Policy Redesign in Britain, the European Union and Canada, Rapport RCRPP n°41. Ottawa : *Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques*, 55 p.
- SCEES, 2006. Mémento Agricole. *AGRESTE Languedoc-Roussillon*.
- SEARLE J. R., 1995. *The Construction of Social Reality*, New-York, Free Press, 241 p.
- SEBILLOTTE, M., 2000. Des recherches pour et sur le développement local : partenariat et transdisciplinarité, *Revue d'économie régionale et urbaine*, 3, 535-556.
- SOULARD C., BROSSIER J., BRUERE C., D'IRIBARNE, A., THUMEREL B., 2009. Evaluation des performances d'un dispositif de recherche en partenariat : le programme PSDR Bourgogne., In « Chercher les chemins de l'action », Béguin P., Cerf M., (ed.), Ed. OCTARES, Toulouse (sous presse).
- SOULARD C., COMPAGNONE C., LEMERY B., 2007. La recherche en partenariat : entre fiction et friction. *Natures, Sciences, Sociétés*, 15(1): 13-22.
- SOULARD C., 1999. *Les agriculteurs et la pollution des eaux. Proposition d'une géographie des pratiques*. Thèse de géographie. Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne. 422 p.
- SOULARD C., LEMERY B., 2002. Inscriptions territoriales des mesures agri-environnementales et dynamiques sociales locales. Les agriculteurs face aux MAE dans l'Yonne et dans les Basses Vallées Angevines, in BILLAUD J.P. *Environnement et gestion des territoires - L'expérience agri-environnementale française*, Paris, La Documentation Française, MATE - CNRS, pp. 263-295.
- STOKER G., 1998. Public-Private Partnerships and Urban Governance. In J. PIERRE, *Partnerships in Urban Governance: European and American Experience*, London, Macmillan Ed., pp 34-51.
- THEYS J., 2002. L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale. *Revue Développement Durables et Territoires*. Dossier n°1 Approches territoriales du développement durable, 16 p.
<http://developpementdurable.revues.org>
- TORRE A., RALLET A., 2005. Proximity and localization, *Regional Studies*, 39, n°1, pp. 47-60
- VINCK D., JEANTET A., 1995. Mediating and Commissioning Objects in the Sociotechnical Process of Product Design: A Conceptual Approach. in MACLEAN D., SAVIOTTI P., VINCK D., *Management and new technology : design, networks and strategy*, Commission of European Union, Cost social science serie, Bruxelles, Belgium. Weblor, pp. 297-320